



Journal des adhérents de l'association
« Citoyens dans les Quartiers de Céret »

Le Grain de Sel

N° 37 - OCTOBRE 2012

SOMMAIRE

Editorial	1	La Fête du Livre et des Editeurs, 5ème édition	8-9
Les dossiers du mois :	2	Tribunes Libres	10
Comment redynamiser la démocratie locale ?	2-3	Monsieur Jacques Malart.....	10
Le 19 juillet, le Conseil Municipal a arrêté le PLU	4-6	Ca va mieux en le disant !	
La Vie des Commissions :	6	Xipots	10
De l'écologie en général à l'agriculture biologique en particulier	6	Le Billet de la Josée	13
		Coup de crayon sur l'actualité	14
		Site internet :	
		http://citoyensdeceret.asso-web.com	

Editorial

Réinventer « l'esprit public »

Le tourbillon médiatique autour de notre arène politique nationale amène souvent beaucoup d'observateurs étrangers à voir dans la France le pays des passions politiques. Longtemps en effet, la France a véhiculé cette image d'une nation travaillée par d'intenses débats de part et d'autre de l'échiquier politique, à l'instar de l'affaire Dreyfus et de la fameuse image du déjeuner dominical où les protagonistes se promettent de ne pas en parler pour ne pas froisser la civilité des retrouvailles familiales... Servie par des intellectuels de grande envergure (comme Zola) et des hommes politiques hors du commun (Clémenceau, Jaurès, de Gaulle), tous purs produits d'un « modèle républicain » mythifié, cette image d'Épinal de la France nation politique avec un grand « P » a assurément correspondu à une époque : celle des conquêtes sociales et démocratiques, servies par une inébranlable foi en l'avenir et par la puissance intégrative des institutions comme l'école publique, le service militaire ou encore les cérémonies républicaines (14 juillet, 11 novembre, etc.).

Or depuis plus d'une trentaine d'années, sous l'effet de la transformation profonde du capitalisme et de la mondialisation, le désenchantement démocratique est dans tous les esprits et fait l'objet de belles manchettes des journaux d'opinion et autres essais au vitriol : le « déclin français », le « mal français », la « crise de l'Etat-providence », etc. Autant d'expressions qui visent, à quelques nuances près, à dresser le procès d'un pays réticent au changement, replié sur ses acquis, rongé par les corporatismes et incapable de comprendre le monde tel qu'il est et d'y imprimer sa marque. Parés des vertus de l'économisme ou du réformisme, ces discours traduisent en réalité un parti pris idéologique fort : celui de la liquidation de notre modèle social et de la vision politique qui sous-tend le projet républicain, c'est-à-dire la définition constamment renouvelée d'un intérêt général qui ne se résume pas à l'addition des intérêts individuels. En d'autres termes la volonté de faire société au travers d'un « sens commun » qui est à la fois expression de valeurs communes et formulation d'un projet partagé.

Ainsi défini, cet « esprit public » est sans aucun doute en recul. Au-delà des coups de boutoir des faiseurs d'opinion, il subit de plein fouet la diffusion du consumérisme dans tous les aspects de la vie sociale : dans la vie démocratique, dans la relation avec les institutions (et l'école en particulier) ou encore dans la sphère familiale. Dans un monde où le changement est permanent et où les repères traditionnels sont plus mouvants que jamais, la tentation est forte de se replier sur sa sphère privée et de pratiquer le zapping en matière d'engagements. La difficulté que nous rencontrons souvent à mobiliser nos adhérents pour participer à des temps d'échange et de construction sur des sujets d'intérêt commun (culture, urbanisme) en est le témoin quotidien.

Pour autant, il y a des raisons d'espérer. La quête de sens et de lien social n'a en effet jamais été aussi forte qu'aujourd'hui, comme la dynamique des associations humanitaires ou de protection de l'environnement en témoignent. Face à la concurrence généralisée des êtres et des territoires, la volonté de coopérer et de construire des réponses alternatives à notre échelle connaît un engouement nouveau. En d'autres termes, la fraternité redevient un projet de société.

La fraternité ne se décrète pas, elle se vit, elle se bâtit par la mobilisation des énergies et le sens naturel de l'entraide. A ce sujet, j'invite ardemment nos lecteurs à prendre connaissance de la formidable initiative des « ateliers du vivre ensemble et de la fraternité » (www.ateliersduvivreensemble.fr) lancés il y a dix ans par le collectif « appel à la fraternité ». Ce rassemblement d'acteurs accomplit un travail considérable et salutaire pour faire revivre l'esprit public. A notre modeste échelle, nous entendons y contribuer !

Domitien Détrie

Comment redynamiser la démocratie locale ?

Grain de Sel revient dans ce dossier sur les limites et les voies de progrès de notre système de démocratie locale en France.

Un état des lieux inquiétant mais des potentialités réelles et certaines expériences intéressantes

■ **L'essoufflement constaté avec des degrés d'intensité variables de la dynamique démocratique**

L'échelle élaborée en 1969 par la consultante américaine Sherry Arnstein est reconnue comme un bon analyseur de l'ambition donnée aux démarches participatives. Le constat qui peut être fait est que la grande majorité des démarches existantes en France se situe sur les quatre premiers échelons, presque jamais sur les suivants.

L'échelle des degrés de participation d'Arnstein : (1) Manipulation, (2) Thérapie, (3) Information, (4) Consultation, (5) Réassurance (Concertation), (6) Partenariat, (7) Délégation de pouvoir, (8) Contrôle citoyen.

Thérapie et manipulation (non participation) : Certaines approches relèvent nettement de ce registre, où l'on considère les habitants comme incapables d'avoir un point de vue argumenté et réfléchi sur les sujets des politiques publiques. Des démarches infantilisantes ou plus peuvent être observées.

Information : Ce troisième échelon de l'échelle est très largement occupé. Il l'est de par la loi, pour les villes de plus de 80 000 habitants. On peut d'ailleurs constater que bon nombre de démarches qui s'intitulent « consultation » voire « concertation » sont dans la réalité des formes élaborées de communication autour des politiques mises en oeuvre. Il existe une demande d'information à laquelle il est indispensable de répondre mais cette réponse ne peut pas être assimilée à de la concertation.

Consultation : La plupart des démarches instituées de démocratie participative (conseils de quartier, conseils d'usagers, comités de concertation, beaucoup de concertations sur les projets urbains...) sont des espaces de consultation de la population. Cela permet d'améliorer les projets, le plus souvent à la marge.

Concertation : Quelques démarches fortes de concertation, engagées dès l'amont des projets, existent depuis les premiers temps de la politique de la ville dans le cadre d'opérations de développement social

des quartiers. Quelques-unes, récentes, ont pu être repérées, dans le cadre de quelques opérations urbaines (Lyon la Duchère, Toulouse Mirail, Rennes,...) mais elles sont, somme toute, assez rares.

Les autres échelons : Quelques démarches de budget participatif relèvent dans l'absolu de l'échelon 7 mais en fait les budgets concernés et les marges de manœuvre accordées aux habitants qui participent à ces expériences sont assez délimitées. Par ailleurs, les premières expériences ont été lancées au début des années 2000 dans le sillage de Porto Alegre. Les démarches de partenariats réels avec des acteurs de la société civile sont, là aussi, assez rares et recouvrent des modalités qui sont plus souvent de la sollicitation de prestations, de la passation de marchés que du partenariat de conception et de projet.

■ **Un impact souvent limité des démarches de démocratie participative**

Même dans ce cadre assez peu ambitieux en général, le constat est fait (là encore avec des nuances importantes en fonction des territoires mais dégagant toutefois une tendance assez forte), que la démocratie locale participative touche très vite des limites en termes de nombre d'habitants effectivement mobilisés, (souvent faible), de représentativité et de productivité. La caricature « d'assemblées peu nombreuses composées de retraités blancs mieux insérés que la moyenne » est, malheureusement, souvent vraie.

■ **Des initiatives associatives et institutionnelles qui confirment cependant l'existence d'un potentiel de participation, de création et d'implication des habitants**

Toutefois, quelques réussites permettent de démontrer que si on crée le cadre favorable et qu'on y met les moyens, les démarches de démocratie participative « instituée » peuvent bien mieux fonctionner : la charte de la participation du Grand Lyon, les opérations de rénovation urbaine de Toulouse Mirail ou de Wattrelos, le budget participatif de Grigny (69), le conseil de jeunes du Blanc-Mesnil....

Crise de l'offre de participation, manque de reconnaissance de l'expression citoyenne... ou la difficulté à répondre à des attentes pourtant réelles

L'analyse d'une crise de l'offre de participation et de la difficulté à faire émerger l'expression citoyenne se confirme et s'ancre à plusieurs niveaux :

■ Un regard sur les habitants qui fait question

Quand on ne fait pas confiance dans les capacités des habitants, on ne va pas spontanément rechercher leur avis sur les questions touchant à la mise en oeuvre des politiques. Cette erreur s'ancre fortement dans une caractéristique de la culture politique et administrative en France rappelée à plusieurs reprises par les chercheurs : la République, depuis sa fondation, se défie de l'autonomie locale, des communautés, des groupes d'intérêt et n'y voit guère des points d'appui pour faire progresser l'intérêt général.

■ Une vision trop limitative des sujets à mettre en débat

La plupart du temps, les démarches de démocratie de proximité ne partent pas des préoccupations des gens mais de celles de l'institution (avec une focalisation trop exclusive sur les questions d'urbanisme ou de cadre de vie). Il y a là une source importante de désintérêt d'une partie des habitants vis à vis des sujets en consultation ou concertation, alors que par exemple les questions de développement social, d'éducation ou de santé sont tout aussi essentielles.

■ Quelle capacité à influencer les projets ?

Les démarches de participation ne laissent souvent que peu de marge aux habitants pour pouvoir peser sur la décision. Cette question du pouvoir, du « grain à moudre » dans l'élaboration de la décision est une seconde explication de la faiblesse de leur investissement.

■ La possibilité d'être soi-même acteur

Le cadre des politiques publiques ne laisse pas ou peu de place à l'initiative des gens qui ne sont que rarement considérés comme des acteurs potentiels. Là encore, les témoignages locaux et universitaires confirment cette spécificité française dont la tendance générale est de dénier fondamentalement aux habitants toute légitimité et toute capacité d'être eux mêmes acteurs de l'amélioration des situations qu'ils vivent, même si des expériences locales sont bien réelles. Nous restons globalement dans la seule légitimité de l'action publique.

■ Des démarches insuffisamment à l'écoute des absents du débat public

Sur un tout autre plan, les démarches participatives prennent des formes fortement excluantes pour la majorité des gens et à fortiori pour les plus en difficulté et pour les jeunes. Il ne s'agit pas que des lieux, des heures, des formes d'organisation de l'espace qui sont bien repérés comme autant de freins, d'empêchements et de découragements à participer. Il s'agit de manière plus profonde des démarches et processus qui, parce que très ressemblants aux cadres institutionnels, n'ont de chance d'être appropriés que par celles et ceux qui en maîtrisent les codes et en sont culturellement

proches. Les méthodes utilisées par certaines structures ou associations (exemple d'ATD Quart Monde) méritent une attention particulière par rapport à cet objectif.

Enfin, on note une grande frilosité à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour élargir le cercle des participants.

■ Des démarches qui ne peuvent s'appuyer sur un substrat culturel partagé

L'affaiblissement de l'éducation populaire portée par les corps intermédiaires (associations, partis, syndicats) conduit à ce que le savoir-faire collectif, l'entraînement aux démarches de mobilisation sont moins présents qu'autrefois. Le modèle éducatif fort peu coopératif et collectif n'est pas non plus le creuset d'une culture de la participation.

Accompagner résolument l'émergence d'un nouveau cycle de la « démocratie locale »

Plusieurs propositions permettraient de progresser en ce sens :

Changer le regard sur les habitants, les considérer d'abord comme des « ressources » et des acteurs potentiels.

Modifier, avant toute chose, la manière dont les décideurs publics (de toutes échelles) regardent et considèrent les habitants. A l'image d'approches qui résonnent en terme « d'empowerment à la française » et de « développement communautaire » dans des pays voisins, il s'agit, autrement dit, de favoriser les approches qui partent du point de vue partagé des habitants d'un quartier, et de leur volonté, également partagée, d'agir sur leur environnement social et urbain.

Renouveler la conception de l'exercice du pouvoir, en considérant les habitants comme des adultes capables de réflexion et donc en donnant plus d'importance à la phase « délibérative » qui précède et prépare les décisions d'une part et en mettant en délibération les questions qui sont au coeur des préoccupations des habitants d'autre part. Si les élus tranchent, la phase de débat et de délibération doit être conçue comme celle permettant l'expression de tous les points de vue (représentativité) et une forme d'organisation du débat local (gestion des conflits). Les questions débattues doivent être celles qui sont « à l'agenda » des habitants et pas uniquement des institutions. C'est une condition essentielle pour redynamiser à la fois la démocratie représentative et la démocratie participative.

Ne pas opposer démocratie participative et démocratie représentative, elles participent l'une et l'autre à la dynamique de la démocratie locale. L'accès à une citoyenneté pleine et entière ne peut se concevoir sans, à la fois, une participation à la vie démocratique locale et l'exercice effectif du droit de vote aux différentes élections.

Une dynamique plus démocratique habituelle et continue dans le cadre de la démocratie participative est une condition de ré-enchantement de la pratique électorale. Les causes de l'abstention étant en partie communes à celles de l'essoufflement de la démocratie participative, les efforts de renouvellement de l'une auront nécessairement des effets positifs sur l'autre.

Prendre en compte les démarches ascendantes, dans un pays où les pratiques nationales et locales sont surtout marquées par des dispositifs descendants mis en place par les pouvoirs publics, il est urgent de réévaluer la légitimité que l'on accorde aux initiatives issues de la société civile et de mettre énergie et moyens à les susciter, les encourager et les soutenir là où, bien trop souvent, on s'en défie. Les deux mouvements (ascendants et institués) ne s'opposent pas mais les institutions ne peuvent pas se nourrir de la dynamique ascen-

dante sous l'unique forme de l'instrumentalisation. Il y a là un réservoir d'énergie et de dynamiques locales qui n'est pas reconnu ni utilisé parce que notre approche républicaine nous fait nous méfier de l'auto-organisation, des groupes d'intérêt privés locaux, des communautés de toutes sortes. Or, d'autres traditions européennes, américaines, africaines ... (qu'il ne s'agit pas d'importer purement et simplement) ont montré la force des démarches « *d'empowerment* », de développement communautaire, de « *community organizing* », des initiatives citoyennes dans la capacité collective à améliorer l'intérêt général local. C'est le moment d'utiliser ce potentiel, qui commence à émerger en France à travers diverses initiatives associatives ou des démarches de réseaux comme « pouvoir d'agir » ou « capacitation citoyenne » évoqués plus haut.

Domitien Détrie



Le 19 juillet, le Conseil Municipal a arrêté le PLU

Repères

- **Le Plan Local d'Urbanisme** ou PLU a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). C'est le document d'urbanisme le plus important et détaillé pour une commune. Il doit toutefois être en conformité avec d'autres documents d'urbanisme hiérarchiquement supérieurs, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) les Plans de Prévention des Risques. Il doit aussi, compte tenu de la date de l'arrêté, se conformer aux prescriptions de la « loi Grenelle II ».

- Les documents qui composent le PLU sont :

- le Rapport de Présentation : Il devrait présenter un diagnostic, les perspectives d'évolution démographique, économique et sociale et les évolutions pressenties pour l'habitat, l'emploi, les équipements publics, les services et les moyens de transports.

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : C'est un document politique exprimant les objectifs et projets de la municipalité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans

- Le Règlement : Le Zonage : U, urbanisée, AU, À Urbaniser, A, Agricole, N, Naturelle

Les Règles : conditions de construction ou d'aménagement

dans chacune des zones, déterminent les surfaces constructibles maximales ou les hauteurs limitées.

Le règlement est pour une large part l'ancien POS.

- Des annexes : emplacements réservés, servitudes d'utilité publique

- Le déroulement : après un diagnostic détaillé (qui ne figure pas dans les documents présentés), sous la direction de la municipalité, un cabinet a travaillé à l'élaboration des documents. Ces documents ont été arrêtés par le conseil municipal du 19 juillet. Ils sont communiqués pour avis aux organismes et personnes qui ont été associés à son élaboration. Ils ont 3 mois pour se manifester.

Une enquête publique devrait suivre (fin 2012).

Enfin le PLU est adopté par le conseil municipal.

Exercice périlleux auquel s'est livrée la municipalité. Les enjeux étaient très importants. La mesure de ces enjeux a-t-elle été suffisamment évaluée ? Doute. Les aspects techniques sont maîtrisés. Comment en aurait-il été autrement avec l'aide d'un cabinet spécialisé. Mais la politique, l'ambition, sont absentes ou à peine effleurées. Où est le social, où est l'économique, où sont l'environnement et le développement durable ? De l'habitat, rien que de l'habitat. Pour qui ?

L'impression globale que donnent ces documents est de favoriser la création de zones AU (à urbaniser). Comme ça, même si on n'est pas sûr qu'elles seront nécessaires, au moins il n'y aura pas besoin de faire une « révision lourde » du PLU (longue et au vu et au su de tous) pour les ouvrir

aux lotisseurs, comme cela aurait été le cas si ces mêmes lots de parcelles avaient été classés en zonage A (Agricoles) ou N (Naturelles).

Interprétation du PADD

Les entrées et sorties de ville vont se faire entre deux rangées de maisons (façade urbaine cohérente est-il mentionné). On préserve des perceptions et des ouvertures visuelles. En d'autres termes : on bétonne et les touristes auront peut-être la possibilité de faire « clic la jolie photo » entre deux bâtiments.

Agriculture : il faut préserver, affirmer, perpétuer, protéger et voir à l'horizon 2030 oui mais : en cohérence avec les objectifs de développement de la ville. Comme le développement de la ville c'est construire : agriculteurs, s'il reste de la place, vous pourrez cultiver.

Et les bois et forêts ? Oups, c'est vrai qu'il y en a sur la commune. Dans le PADD ce n'est évoqué que comme un risque. L'exploitation économique du bois ou touristique des bois : rien ! Ce n'est pourtant pas faute de l'avoir développé dans les ateliers du PLU de l'association.

Le 1er objectif de l'axe 2 « améliorer l'offre de transport alternatif à l'automobile » a purement et simplement été zappé, pffft...

L'axe 3 « qualifier la ville d'aujourd'hui et de demain » est presque entièrement dévolu à la construction (encore). Le point 1, c'est heureux, insiste sur le besoin de revitalisation du centre, de la réhabilitation des zones déjà urbanisées. En revanche, aucune trace de politique foncière, de réserves à constituer. Sans surprise, on constate une fois encore que l'urbanisation se fera par le privé, sans vue d'ensemble, comme cela a déjà été le cas pour Vignes Planes dont les investisseurs se sont accaparés les « meilleurs morceaux » laissant à la communauté le « difficile à construire et à assainir ». Un petit bout de paragraphe sur Oulrich en bas de dernière page et l'activité industrielle et artisanale passe à la trappe.

Comme il n'y a pas de vision globale de la commune, il n'y a pas non plus d'anticipation d'un plan de circulation générale.

Le travail de diagnostic de Terres Neuves

Ce travail est incontestable et plutôt complet. Comme il est navrant qu'il n'en transparaissent qu'une infime partie dans les documents qui seront, eux, s'ils étaient adoptés sans modifications, structurants pour de nombreuses années.

Dans le rapport de présentation de nombreuses lacunes :

- Pas d'analyse approfondie sur le potentiel des zones agricoles à préserver compte-tenu de la nature des sols et des infrastructures d'irrigation ainsi que sur la viabilité des exploitations agricoles (le diagnostic fait état d'une baisse de 2% des emplois agricoles avec des surfaces restées stables !). 18 ha (La Jouberte 10ha, Palau Sud 6ha -sans compter les projets de Sainte

Marguerite-, Mas Casanova 2ha) de zones agricoles irriguées deviennent urbanisables sans justification et auront pour conséquence d'étirer davantage l'urbanisation de la commune le long des voies de communication.

- Pas d'analyse approfondie sur les effets du projet départemental du nouveau pont sur le Tech (liaison RD 115/RD 618) qui offrirait une nouvelle entrée sur la ville avec des trafics supérieurs débouchant sur le quartier des écoles (Lycée, collège, écoles) ! La recherche d'un contournement nord de l'agglomération (à vocation de maillage inter-quartiers) à partir d'une future urbanisation du plateau du Mas Series (à la place des urbanisations proposées) aurait pu être étudiée pour un meilleur recentrage de l'agglomération.
- Pas d'analyse approfondie sur les déplacements (motorisés, deux-roues et pédestres), existants et à venir, compte-tenu des nouvelles urbanisations, qui auraient pu déboucher sur un schéma global de maillage des quartiers justifiant la nécessité d'emplacements réservés pour la création ou l'augmentation des caractéristiques de voies et carrefours.
- Pas d'analyse approfondie sur l'économie de la commune et le développement de la zone artisanale amputée d'une réserve foncière conséquente pour la liaison RD115/RD618.
- Pas d'analyse approfondie sur l'hébergement touristique (quasi inexistant sur Céret) qui aurait pu conduire à réserver des secteurs à cet effet.
- Pas d'analyse approfondie sur les équipements et services publics à vocation communale et intercommunale (nature, dimensionnement et positionnement) en adéquation avec l'évolution de la population annoncée et souhaitée.

Bizarre, vous avez dit bizarre ?

Sont projetées des zones d'urbanisation au Palau, à la Jouberte et un pont serait envisagé de l'autre côté de la ville, alors que le pont actuel est considéré comme insuffisant et que d'autre part Céret aurait vocation à être le pôle majeur du Vallespir. Il faudrait passer par Nogarède pour aller de Oulrich à Reynes ?

Les sommets de l'étrange sont atteints avec les emplacements réservés :

N°2 la voie concernée ne porte pas le même nom d'un document à l'autre.

N°3 une école maternelle ! Quelle idée d'un tel positionnement aussi excentré des urbanisations nécessitant la traversée de deux axes routiers à fort trafic ?

N°8 Elargissement de la rue Fontaine Daudé : pour quelle raison ?

N°9 Equipement public dans la maison Parayre et ouverture sur la place des Tilleuls : quelle maison de la place des tilleuls sera démolie ? Et pourquoi « que » 653m² ? le reste du parc serait-il confié à un lotisseur ?

N°10 Agrandissement du parking des marronniers : va-t-on rogner sur les jardins, par ailleurs préservés ?

N°11 Elargissement de la rue des Capucins : qui sera exproprié ? Ou un peu tous les riverains ?

N°13 Amphithéâtre de plein air sur les Arènes : la municipalité a le projet d'acheter les arènes ?

N°15 Parc et équipement public sportif et culturel « fondation Carla de Lorenzi » + aménagement de la gare : la communauté de commune fait un lot de 2 emplacements réservés.

N°17 Plan d'eau : 17 hectares sur la commune financés par la commune ? C'est formidable ! Dire que des mesquins rêvaient d'une piscine, c'est une base nautique !

N° 20 Élargissement de la rue Evades de France et création de trottoirs : même motif même peine que le N°11

N°21 Liaison rue Fontaine Daudé et rue des Évadés de France : tiens, elles ne se rejoignent pas déjà ?

Il ne faut pas perdre de vue les obligations imposées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II ». En effet pour les PLU arrêtés après le 1er juillet 2012 (comme c'est le cas de celui de Céret), les dispositions nouvelles applicables aux PLU s'imposent.

La loi engage un véritable « verdissement » des PLU. Outre les objectifs qu'il devait poursuivre antérieurement, le

PLU doit désormais se préoccuper de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation et de la remise en état des continuités écologiques, de la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de ressources renouvelables et du développement des communications électroniques. La loi « Grenelle II » ne se contente toutefois pas d'introduire ces nouveaux objectifs. Afin d'atteindre les objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, le législateur impose désormais au PADD de fixer « des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

En l'état, le PLU proposé pour Céret est loin de satisfaire aux nouvelles exigences législatives.

L'urbanisme d'une cité conditionne le plaisir que chacun trouve à y vivre. Ce n'est pas anodin. En attendant l'enquête publique sur ce PLU, où tout le monde pourra s'exprimer, les documents, qui ne sont encore que provisoires, sont partiellement consultables en mairie (dans des conditions de confort discutables) ou téléchargeables pour ceux qui disposent d'un accès internet sur le site de la mairie (<http://www.mairie-ceret.fr> rubrique urbanisme).

Soyez nombreux à donner votre avis, à faire remonter vos critiques, sinon les lotisseurs privés seront encore une fois aux commandes de l'urbanisme de la ville.

Hervé Lafont



LA VIE DES COMMISSIONS

De l'écologie en général à l'agriculture biologique en particulier

Après ce que l'on a appelé communément les trente glorieuses concernant l'essor industriel et agricole, force est de constater que cette croissance économique s'est faite au détriment des ressources naturelles et des écosystèmes. **Les dégâts écologiques sont nombreux.**

- accaparements des terres (cultures agro-industrielles, bétonnage des meilleures terres)
- pollution des sols (nitrates, résidus de pesticides...)
- pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques

- diminution de la ressource eau (prélèvement massif pour l'irrigation des cultures)
- pertes de biodiversité (monoculture, usage intensif des pesticides)
- déforestation pour mise en culture intensive (huile de palme, eucalyptus, céréales pour agrocarburant...)
- dégradation des paysages (monocultures, algues vertes...)
- contribution au réchauffement climatique (production d'engrais azotés, combustion de carburant etc...etc à hauteur de 13% d'émissions de CO₂).

Ce modèle agricole basé sur le productivisme et l'optimisation du profit immédiat conduit également à la disparition de la paysannerie, l'appauvrissement des pays en voie de développement par la perte de souveraineté alimentaire et la désertification des territoires ruraux.

Face à cette triste réalité, les défenseurs d'une agriculture de paysans, de fermiers qui respectent la nature, l'environnement et..... LE CONSOMMATEUR, sont de plus en plus nombreux. L'agriculture biologique s'impose à eux comme une alternative à l'industrialisation de la production agricole.

Cette alternative redéfinit le choix des cultures et d'élevages bio et doit prendre en compte les spécificités du terroir, car il est aberrant de vouloir produire de tout, partout, à n'importe quelle saison ! Ce qui implique :

- la relocalisation des productions près des lieux de consommation pour des raisons économiques, sociales, écologiques et de sécurité alimentaire.
- un retour des modes de consommation davantage liés au calendrier des productions locales.

Certes, les consommateurs que nous sommes devront réapprendre à consommer différemment, mais a-t-on besoin de manger des tomates en hiver? UN BON POT AU FEU ET UNE SALADE VERTE C'EST PAS MAL NON PLUS !!! De plus ces tomates, elles sont d..... !

Lentement mais sûrement, on peut observer que nos concitoyens se préoccupent davantage de la qualité du contenu de leur assiette. Pour preuve, une étude de la fédération nationale de l'agriculture biologique confirme une croissance de la consommation en produits bio supérieure à 10%.

Fin 2011, les représentants de la filière bio dénombreaient environ 23 000 fermes pratiquant l'agriculture et l'élevage bio représentant 4,5% des exploitations françaises, soit une hausse de 15,3% depuis 2010. Pour autant, ces résultats encourageants ne sont pas suffisants et doivent se poursuivre, surtout lorsque l'on sait que 32% du bio alimentaire est importé.....et les risques de fraudes en sus !

Les éco-tartuffes « bio-industriels » sont à l'affût....de la demande du consommateur en produits transformés...dont la matière première vient bien souvent de pays où la réglementation sanitaire est plus qu'alaétoire ! Ou bien, sans aller si loin, sous la domination d'entreprises de transformation et de grande distribution, des filières agroalimentaires parviennent avec l'aide de la commission européenne, à obtenir des

allègements quant aux directives initiales des cahiers des charges : par exemple le relèvement des taux admissibles de la présence de nitrates dans l'eau.... l'ajout de levures dans le vin pour aider les grosses coopératives à bénéficier d'une part du gâteau.... etc... etc ! Hé oui ma bonne dame il y a le bio business et le bio projet de société ! Les coups de Jarnac de ces agro-financiers sont nombreux envers le petit paysan : fin novembre 2011, le Parlement a voté en catimini une loi qui remet en cause une pratique ancestrale. Les agriculteurs utilisant leurs propres semences seront condamnés à verser une redevance aux semenciers industriels car replanter les semences issues de sa propre production est interdit par la loi...! Sans doute, cela est-il considéré comme une concurrence déloyale ? Grâce à nos députés, les Vilmorin, Monsanto et autres peuvent dormir tranquilles, leurs royalties feront grimper la bourse encore longtemps ! Les habits verts du capitalisme financier sont à l'agriculture biologique ce qu'est le loup à l'agneau !

Comme nous l'avons, à l'aide de chiffres facilement vérifiables, précisé plus haut, le bio est rémunérateur et, à l'heure où la jeunesse est à la peine en matière d'emploi, où se projeter dans l'avenir ressemble à un conte pour enfants, envisager durablement une agriculture responsable au service du bien-être de l'humanité pourrait être une réponse pour ces jeunes !

Pour ce faire, l'implication de tous les acteurs des territoires est indispensable pour la mise en place de ce projet et présuppose :

- une politique de préservation du foncier agricole : faciliter son accès aux porteurs de projets viables.
- une politique de formation attractive aux métiers de l'agriculture au cours de la scolarité.
- une politique de reconnaissance véritable du métier d'agriculteur biologique s'inscrivant dans un projet social et économique.

Vaste programme mais le jeu en vaut la chandelle.....Regardons nos enfants et petits-enfants, cela devrait nous convaincre !

On ne maîtrise pas la nature, on l'apprivoise et compose avec elle !

Pour plus d'informations, contacter le CIVAM BIO, chambre d'agriculture à Perpignan.

A lire : La bio, entre business et projet de société de Ph. Baqué. Édition Agone

Catherine David

Dimanche 9 septembre 2012

La Fête du Livre et des Editeurs, 5^{ème} édition

La Fête du Livre et des Editeurs se déroule pour la cinquième année consécutive sur les boulevards de Céret. Organisée par l'Association Citoyens dans les Quartiers de Céret, avec le parrainage du Conseil Général et le concours logistique de la Mairie de Céret, elle a pour but de promouvoir les livres et de permettre à chacun de rencontrer les éditeurs locaux.

En effet, plus d'une vingtaine d'éditeurs, essentiellement régionaux, ainsi que des auteurs, se réunissent dans notre ville pour nous faire partager le plaisir du Livre.

Moyen de connaissance et de communication, le livre tient un rôle irremplaçable dans notre société, de l'apprentissage à l'école aux ouvrages que l'on choisira tout au long de notre vie. Et les catégories de livres sont tellement vastes ! Arts, lettres, sciences, tourisme, sports, biographies, romans, jardinage, animaux ..., la richesse de chaque domaine permet à chacun d'apprendre et comprendre, de se détendre, voire de s'évader.

La fête de Céret est plus ciblée sur les éditeurs locaux, afin de faire découvrir des ouvrages peu connus, des livres parlant du Sud, des intrigues en Catalogne, des publications en catalan, mais également des livres pour les enfants.

Et pour que cette journée soit bien animée, l'Association a prévu des temps forts :

- deux séquences de lecture découverte,
- un atelier d'imprimerie pour les enfants,
- un invité d'honneur catalan, Jean Soler, pour son livre « Qui est Dieu ? »
- une rencontre-débat sur le thème du livre numérique,
- deux expositions : « les drôles de bagnoles de la

BD » (affiches prêtées par le festival d'Angoulême) et « le Coq dans tous ses écrits » (affiches et documents prêtés par un passionné du coq).

C'est donc avec beaucoup de curiosité et de bonne humeur que je me dirige vers le lieu de rendez-vous ce dimanche matin. C'est en effet une première pour moi, en tant que résidente de onze mois, et membre de la Commission Culture de l'Association. Je vais pouvoir poser un double regard sur cette manifestation dont l'organisation a déjà été mise au point depuis de nombreuses semaines lors de deux réunions de la commission, en juin et août.

Et les tâches sont nombreuses:

Les autorisations à demander aux services municipaux quant à l'occupation des boulevards, le prêt des tables, chaises et divers matériels.

Prévoir l'installation de la sono.

Concevoir la maquette des affiches et tracts définissant le programme de la fête, s'assurer des volontaires pour les distribuer.

Contacter les éditeurs et recenser le nombre de tables qui leur seront nécessaires pour exposer leurs ouvrages.

Décider de l'emplacement retenu pour chacun d'entre eux.

Choisir qui animera les séquences de lecture découverte, qui gèrera la conférence et la rencontre-débat.

Etablir le planning des tâches pour le jour de la fête : installation des tables, chaises et nappes, des panneaux de support aux deux expositions, permanence d'accueil, etc... et ce jusqu'à la désinstallation prévue à 18 h.

Mais quand j'arrive sur les boulevards, je pénètre dans un univers chaleureux et coloré, à l'ombre des platanes. Les tables, déjà recouvertes de jolies nappes



bleu clair, sont remplies d'ouvrages multiples, certains étant même de véritables œuvres d'art avec leur coffret en bois gravé.

J'aide à l'installation de l'exposition du Coq, je découvre des écrits et affiches datant du tout début du siècle, surprenants, voire satiriques... c'est passionnant. En début d'après-midi, je prends mon « tour de garde » de l'exposition sur les bagnoles de la BD, et j'observe : les enfants qui s'intéressent à l'atelier d'imprimerie, les passionnés qui photographient les affiches ou qui discutent avec les éditeurs, les éditeurs passionnés qui expliquent et vantent leurs ouvrages avec animation...

De l'animation, il y en a ! Et la rencontre-débat sur le livre numérique est plus qu'enrichissante !

Mais qu'est-ce qu'un livre numérique (ou e-book en anglais) ? C'est à la fois le contenu, donc le texte lui-même, et le contenant, c'est-à-dire le support qui va permettre de visualiser le contenu. Ce support va être de préférence la liseuse, pour son écran parfaitement adapté à la lecture, sa gestion de la taille des caractères, recherche de mots, prise de notes, et bien d'autres options. Mais les tablettes tactiles et Smartphones peuvent aussi servir de liseuse, et bien que leur écran lumineux ne soit pas spécifiquement adapté à la lecture, ils possèdent tant de fonctionnalités qu'ils ont plus de succès qu'une simple liseuse.

Et tout ne se résume donc pas si simplement à une question de support ! Il faut tenir compte de la valeur des bibliothèques numériques avec leurs œuvres gratuites car libres de droit (pour la France, 70 ans après

le décès de l'auteur). Il faut aussi penser aux ouvrages qui ne sont plus édités et dont on ne soupçonnait même plus l'existence : ils seraient alors perdus sans cette numérisation. Et que dire des auteurs qui désirent se promouvoir au travers de l'auto édition sans devoir se confronter au préalable au jugement des éditeurs...

Un vaste débat qui ne peut être retracé en totalité ! Retenons surtout la complémentarité entre le livre papier et le livre numérique, car les usages que l'on en fait ne sont pas les mêmes. Il ne faut surtout pas les opposer, mais les faire vivre ensemble et permettre ainsi le développement d'une autre forme de lecture.

Mais que le livre papier est beau ! Il déploie tous ses charmes sur une simple étagère ou dans une belle bibliothèque... Il est coloré, avec une couverture rigide ou souple, on l'annote ou on le garde pur et propre, il est bien à soi, il est bien vivant, et on peut le transmettre à qui l'on veut...

C'est l'heure de tout ranger, les boulevards vont retrouver leur vie de passage, les livres regagnent leurs maisons.

Vivement l'année prochaine, pour de nouveaux livres, de nouveaux débats, de nouvelles rencontres, et cette ambiance si chaleureuse qui me manque déjà...

Marie-Christine Lefebvre

La présentation de l'ouvrage de Jean Soler, un temps fort d'échanges et de réflexion

Après un été marqué par la controverse déclenchée par la publication de son ouvrage « Qui est Dieu ? » et la prise de position très forte en sa faveur de Michel Onfray, la venue de Jean Soler, à l'occasion de cette 5^{ème} fête du Livre était assurément un évènement. En témoignait le nombreux public venu écouter l'historien et discuter sa « généalogie des monothéismes », fruit d'un travail d'écriture de dix ans et de deux séjours de quatre ans en Israël. A l'appui d'une démonstration historiographique très précise, Jean Soler a écarté toute approche surnaturelle de la naissance du Dieu unique et a développé un parallèle entre affirmation des monothéismes et violence des sociétés contemporaines. A l'issue de quelques échanges avec un public éclairé, il a conclu sur un plaidoyer soutenu pour le modèle de laïcité à la française, bon compromis à ses yeux entre respect des pratiques religieuses individuelles et mise à distance des dogmes de l'espace public. Il a enfin consacré de longs temps d'échange et de dédicace à ses lecteurs.

Monsieur Jacques Malart, ancien président des Amis du Musée.

J'ai été très étonné par le contenu malveillant de l'article paru jeudi 20 septembre dans l'indépendant, à l'occasion du 50ème anniversaire des « Amis du Musée ».

Pour cet événement où auraient dû être conviés tous les acteurs historiques de la vie de cet établissement, sans exclusive et dans un souci de rassemblement pacifié, nous voilà encore une fois convoqués à la table d'une polémique et, cette fois-ci, par l'actuel président à qui personne ne cherche querelle.

« Grâces » soient rendues à madame Joséphine Matamoros pour le travail accompli, personne ne le contestera, surtout pas moi qui l'ai soutenue sans réserve dans les

moments les plus difficiles, mais elle n'est tout de même pas arrivée là par l'opération du Saint-Esprit, telle le Messie ; elle faisait partie du projet d'Henri Sicre, maire de Céret, qui avait décidé et tout mis en œuvre pour transformer ce qui était, à l'époque, un petit musée confidentiel et dont l'existence même était menacée par les services de l'état, en un établissement de renommée nationale.

En outre, résumer l'action des Amis du Musée avant 2005 à la gestion d'une « tirelire » peut être blessant pour le travail bénévole et quotidien accompli par madame Eulry, notre trésorière pendant de nombreuses années.

Voilà donc une fête bien triste et bien mal engagée ; mais s'il s'agissait, en fait, suivant les propos relevés dans l'article en question, de refaire parler de l'association, alors le coup est réussi.



ÇA VA MIEUX EN LE DISANT !

XIPOTS

- *Quel été, ma Jeanne !*
- *Tu peux le dire, Françoise. Je crois que j'ai passé plus d'un mois cloîtrée dans la maison. D'ailleurs, j'ai même failli dormir au rebost.*
- *Et pourtant, Jeanne, nos vieilles maisons gardent la fraîcheur. Alors, pense aux autres.*
- *C'est vrai, Françoise, mais j'ai quand même pris le temps de parcourir le dernier bulletin municipal. Notre maire nous y fait un édito nostalgique et, pris en photo au milieu de cette jeunesse, il peut donner l'image d'un homme rassurant.*
- *Moi aussi, Jeanne, j'ai fait un brin de lecture. Dans sa rubrique « histoire », il se dit attristé que Louis XI n'ait droit qu'à une seule ligne dans les manuels. Mais, Jeanne, Louis XI, c'est bien le premier roi de France qui a annexé le Roussillon en 1463 ? Par contre, j'ai*



bien compris qu'il allait essayer de faire comme Napoléon et de régner sur Céret l'équivalent de trois mandats municipaux. En somme, le voilà en campagne...

- En tous cas, Françoise, dans ce journal, et c'est devenu une habitude, notre maire répond dans le même numéro à la libre expression des listes d'opposition. Nous devons être la seule ville « de France et de Navarre » où cela se passe comme ça. Pour le prochain numéro les élus de l'opposition devraient demander avant d'écrire à avoir l'éditorial du maire. Cela pourrait être drôle... C'est sûr, Jeanne. Mais au sujet des réponses, le compte n'y est pas. Il se targue d'avoir en deux mandats économisé 464000 € avec la baisse des indemnités mais comme ils nous ont fait perdre 1 million d'euros au premier mandat avec l'opération Tinssimo, tu vois, on est loin du compte. Quant à la présence d'élus d'opposition au conseil communal, ils n'y pensent pas dans cette auguste assemblée: il faut voter comme un seul homme, même parfois sans savoir de quoi il s'agit. Voilà pour eux la vision qu'ils ont de la démocratie.
- Tu as raison, Françoise, et d'ailleurs, je n'ai jamais compris que toutes les décisions se prennent à l'unanimité avec des élus de différentes villes qui viennent de tous bords.
- Au fait, Jeanne, j'ai lu dans le journal, à propos de la réception des locataires de l'immeuble HLM « le Bigarro » à Vignes Planes, que nos élus se targuent de faire beaucoup de logements sociaux. Ils incluent même dans le logement social le petit lotissement de 20 maisons que la municipalité a viabilisé et revendu à prix coûtant.
- Mais alors, Françoise, il faut arrêter d'en faire, parce qu'à Céret, on est largement au-dessus : le quartier des arènes, Saint-Michel, Bente Farines, les Tins, tout ça, c'est du social. D'ailleurs, avec un peu de courage, tout Vignes Planes aurait dû être social et être à la portée d'une plus grande partie de la population, et notamment des jeunes ménages.
- Bon, Jeanne, je suis entièrement d'accord avec toi, et pour changer de sujet imagine-toi que mon neveu m'a ramené à la maison un petit souvenir de la fêria.
- Ah, Françoise, et quel souvenir ?
- Eh bien, un joli verre en plastique qui est réutilisable.
- Après avoir bien regardé ce verre, je lui ai dit : mais ce verre, on te l'a donné ? Et il m'a dit : mais non, je l'ai payé 1 €
- Et pourquoi tu lui as demandé ça ?
- Eh bien, figure-toi Jeanne, qu'au bas de ce verre il y a différents logos et, entre autres, celui de la ville de Céret, du Conseil Général, de la Région Languedoc – Roussillon et on m'a toujours dit que, quand il y a un logo, c'est qu'il y a une subvention.
- En somme, Françoise, ce verre on l'a payé 4 fois !
- Eh oui, Jeanne, il y a « une petite entreprise qui ne connaît pas la crise ». D'ailleurs, on ne recule devant rien : sur la route d'acheminement de ces verres au giratoire de la zone industrielle, sur le chemin de sainte Marguerite, il y avait un panneau limité à 10 tonnes qui a disparu. Forcément, les camions qui livraient les gobelets ont pour certains un tonnage de 30 tonnes. Après le bois, le plastique... Encore une dérogation.
- Au fait, Françoise, nos belles fleurs se sont envolées tout l'été et du coup, on a failli perdre notre unique étoile de ville fleurie.
- Qu'est-ce qui s'est passé, la Jeanne, sur ce coup-là ?
- Eh bien, écoute. Un matin, j'ai vu un camion « ville de Céret » avec des hommes en jaune qui nous volaient toutes les jardinières. Je pense que c'était pour les mettre à l'abri dans un endroit plus « humide » certainement et surtout loin des yeux qui auraient pu dénoncer un arrosage illicite en période de restrictions.
- Eh bien, on l'a échappé belle ! Heureusement qu'aucun « voyageur de nos villes fleuries en France » n'est passé par là !
- Remarque, Françoise, ça nous coûtera moins cher parce que s'il avait fallu remplacer toutes ces fleurs, je te dis pas.
- Enfin, Jeanne, on peut dire quand même que là aussi la mairie comme pour l'urbanisme fait ce qu'elle veut. Une dérogation par ici, une entorse par là et le coup est joué.
- C'est comme l'ancienne sous-préfecture, Françoise.

Tu ne crois pas qu'on aurait pu la garder et l'aménager ? Ce bâtiment en centre-ville a un certain attrait. Au contraire, le Conseil Général va le vendre et nous donner l'argent. C'est ce qu'ils ont annoncé dans un conseil municipal.

- Je pense bien ! Surtout qu'on manque notoirement de salles pour les associations, par exemple.

- Au fait, qu'est-ce que tu penses de notre ancienne conservatrice du musée, la Joséphine ?

- Eh bien, je crois qu'elle a fait fort sur ce coup-là. Elle nous prend sa retraite, ce qui est normal pour son âge, mais après tout ce qu'elle a fait, elle part sur la pointe des pieds, sans préparer d'expo pour le début de l'année. Par contre, pour le musée de Collioure, là, elle n'a plus l'âge de la retraite et va s'en occuper à plein temps pour essayer d'en faire le phare du département !

- Mais, Françoise, il n'y a pas qu'elle. Il paraît que les panneaux publicitaires du Conseil Général sont en effet très généreux pour l'exposition Surville qu'elle organise à Collioure. Par contre, pour l'expo Tapiès du musée de Céret, c'est plus difficile à trouver. Et que je sache, notre musée a été offert au Conseil Général qui en est le principal gestionnaire dans l'EPCC.

- Tu vois, Jeanne, le bon sens, souvent, il n'est pas près de chez vous. Je m'aperçois que certaines personnes ne sont pas gênées de démolir ce qu'elles ont contribué à faire. C'est ce qu'on appelle « travailler pour soi ».

En parlant d'autre chose, l'autre jour j'ai demandé à mon neveu d'aller sur le site internet de la mairie. Je voulais vérifier un vote qui était intervenu lors d'un des derniers conseils municipaux.

- Et alors ?

- Eh bien, crois-moi si tu veux : le dernier conseil remonte à ce jour au 3 février 2012 ! Ce site semble bien achalandé pour certaines choses mais les décisions politiques n'ont pas l'air d'intéresser nos opérateurs. A moins qu'ils ne soient débordés !

- C'est vrai, Jeanne, deux personnes, ça fait un peu court. On pourrait doubler les effectifs...

- C'est comme les caméras, ça y est, ils y sont arrivés. Les petits joujoux sont installés. Avec des objectifs plus ou moins différents selon leur lieu d'installation. Mais

là aussi l'information a tardé. Les panneaux obligatoires de signalisation de tournage n'ont fait leur apparition que quelques temps plus tard.

- Et encore, Jeanne, je pense que c'est suite à un rappel à l'ordre dans le blog percutant qui sévit sur notre ville « Quand Céret ramène sa cerise ». J'espère cependant que des panneaux plus solides viendront rapidement remplacer ces bouts de carton. Sinon, à la première pluie, tout ça partira en bibine.

- Ouf ! On est passé à côté d'une catastrophe. Tu as vu, l'autre jour, au sujet de ce nid de frelons asiatiques, situé à 30 m de l'école du Pont ? La journaliste nous annonçait que les discussions entre le propriétaire et le maire portaient sur la prise en charge des frais de l'intervention des pompiers. A 30 m d'une école, vraiment le problème n'aurait jamais dû se poser...

- J'ai vu ça la Jeanne, mais le bon sens a fini par l'emporter. J'ai vu sur le journal que l'intervention avait été faite et que le propriétaire remerciait les pompiers et la municipalité. Enfin, nos petits chérubins sont à l'abri.

- Autre chose, Françoise : au début du mois de juillet, un petit phénomène a secoué les habitants du bas de la rue Saint Ferréol. Figure-toi qu'une camionnette ventouse a squatté la zone bleue sans disque du 2 au 9 juillet.

- Et alors, Jeanne ? Que s'est-il passé ?

- Eh bien, Françoise, c'est que ce véhicule appartient à un joueur d'un grand club sportif de notre ville. D'ailleurs le badge de ce club trônait sur le pare-brise. Et pendant ce temps-là, la police municipale faisait son travail autour de la camionnette sans inquiéter celle-ci.

- Ah, je vois, Jeanne, il va falloir tous nous procurer ce « badge césame » pour ne pas être inquiétés.

- Bon, Françoise, je crois qu'on en a assez dit pour aujourd'hui. Si on continuait, il y en a qui pourraient nous prendre en grippe.

- T'en fais pas, la Jeanne, ça, je crois que c'est déjà fait. Rentre chez toi et surtout évite de passer devant les poubelles parce que là, on en prend plus avec le nez qu'avec une pelle ! Bonne soirée et à la prochaine !

LE BILLET DE LA JOSÉE

Ras le pompon !

Je ne sais pas si vous l'avez ressenti comme ça, cet été, mais moi j'ai eu l'impression d'un ras le bol général. D'accord, il a fait chaud, très chaud, ça n'aide pas. On patiente un peu, on attend l'orage qui ne vient pas, et puis l'écrasante canicule qui n'en finit plus. Alors, on s'exaspère, on grognasse. Mais il n'y a pas que cela. Parce que, l'été terminé, le mécontentement est toujours là.

Je me suis renseignée. Oui, les prix qui augmentent, oui, la politique qui stagne et ne parvient toujours pas à nous faire prendre espoir, oui l'incivisme qui nous insupporte.

Et puis, surtout, il y a la Mairie. Ah, la Mairie ! Avec un grand M. De tous côtés où l'on se retourne, de tout milieu où l'on se trouve, on finit toujours par tomber sur le sujet qui fâche : la Mairie. Comme un refrain sur plusieurs tons : « Y en a ras le bol de cette mairie... ».

« Quoi la mairie ? » ai-je dit, « les employés municipaux ? ». « Non, non, pas du tout, pas les employés municipaux, la Mairie, le maire, quoi ! ».

Qu'est-ce qu'on lui reproche au maire ? D'abord, de trop manger. Hé oui. Paraît qu'il se précipite sur toutes les tables à nourriture et qu'il n'attend même pas les présentations et tout. Non, droit sur le buffet. Mais attention, il y a ceux qui les préparent, ces buffets, qui les payent, et qui disent que le maire les ignore, eux les cérétans, et n'a d'yeux que pour d'autres qui sont là aussi, on ne sait pas pourquoi. Il ne salue même pas ces cérétans nourrisseurs, il les snobe.

Et puis, il y a ceux qui font des demandes, légitimes, qui posent des questions aux adjoints : « Est-ce que j'ai le droit de construire un appentis ? » « Non ». « Mais le voisin l'a fait. » « Lui, oui, il peut. » « Pourquoi ? » On tourne le dos au questionneur.

Il y a ceux qui tentent de poser des questions sur le PLU. « Qu'est-ce que ça va changer chez moi ? ». On ne répond pas, on envoie balader prestement. Ou bien on répond des sottises. Et quand le demandeur exige des explications, l'adjoint au maire interrogé jure qu'il n'a jamais dit ça.

Il y a la fêria et les bodégas. Parce qu'il faut payer pour en faire une. Bon. Mais il y a des bodégas qui oeuvrent pour des clubs, pour les faire vivre toute l'année, des clubs qui animent et s'occupent des enfants. Et puis, il y a des bodégas qui font du bénéfice pour elles toutes seules. Qu'est-ce qu'elles en font du bénéfice ? On ne sait pas. Elles se paient des voyages ? Elles se le mettent dans la poche ? C'est pas clair.

Il y a ceux qui se font carrément insulter. En général, c'est réservé à l'opposition. Parce que, vous ne le croirez pas, mais les élus de l'opposition ne sont pas considérés comme faisant partie de l'ensemble. Quand on présente les élus au nouveau capitaine de gendarmerie, on les nomme un par un et on ne présente pas les élus présents de l'opposition. N'existent pas. Sauf pour s'opposer. Ou pour faire joli. Pour faire démocratie.

La Mairie, c'est le maire et sa clique. Tout ce monde tourne sur lui-même, se congratule, se félicite, se sourit. Le reste de la ville n'existe pas. Surtout si on ne les connaît pas. Vous savez sûrement, pour la plupart d'entre vous, ce que c'est que de n'avoir pas un nom que l'on connaît sur Céret. La catastrophe... On n'ose même plus mettre un pied dans le hall de la mairie. Il paraît qu'il y a des maris qui y envoient leurs femmes parce qu'autrement ils ne répondent plus de rien. D'exaspération.

Et cette organisation à l'intérieur ! Les employés municipaux qui travaillent bien, on les charge comme des mulets. Les autres, on les laisse végéter tranquillement. Il y en a même, des végétateurs, à qui on donne des responsabilités. Vous voyez le désastre...

Tous ces mics-macs, tout ce mépris, ça finit par faire monter la mayonnaise. Toutes les injustices ressortent et ça fait un paquet de mécontents. Je ne sais pas comment on va s'en sortir. Par des élections, peut-être ?



•••••
• **Je souhaite adhérer à l'association « Citoyens dans les Quartiers de Céret » et recevoir les 4 numéros annuels du « Grain de sel ».**

• NOM :

• Prénom :

• Adresse :

• Téléphone :

• Courriel :

• Date :

• Signature :

• Je joins un chèque de 8 € pour une personne seule, de 10 € pour un couple.

• Adresser à : « Citoyens dans les Quartiers de Céret »,
18, rue de la République, 66400 Céret.
Téléphone : 04 68 87 20 26

Coop de crayon sur l'actualité

Sur le banc
des sénateurs
on parle déjà
Municipales !



* Robert Remy 2017

Ce journal n'est lié à aucun parti, aucun syndicat, aucune institution. Il n'est pas coté en bourse...
Il n'est fâché avec personne ou presque...

Directeur de la publication : Robert Jeanpierre

Imprimerie du Néoulous - Cérêt